

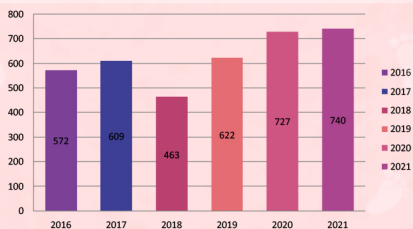


# LA NOUVELLE REFORME DES CONGÉS MATERNITÉ



# BON À SAVOIR

## Évolution du nombre de femmes en congé maternité



## LES PREMIERS RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE SÛR L'IMPACT SOCIO-ÉCONOMIQUE

### Une amélioration de la protection maternelle et la cohésion familiale

- 94,3% des femmes attestent avoir plus de temps pour les soins et l'allaitement du bébé.
- Une augmentation de 21% sur le nombre des femmes qui pratiquent l'allaitement exclusif.
- 11% des femmes enquêtées ont déjà bénéficié 2 fois des congés de maternité de 6 mois.

### Nouvelle réforme et travail

- 95,4% des femmes n'ont pas subi un changement de poste après leur congé de maternité, 2,1% ont eu un poste inférieur contrairement à 1,5 % qui ont perdu leur emploi.
- 12,5% ont subi une perte des revenus salariaux (perte de prime de rendement, bonus, etc.).
- 22% des femmes ont eu des difficultés d'adaptation au rythme du travail à leur reprise.

### Une satisfaction homogène des bénéficiaires

- 87,6% soit la majorité des femmes trouvent convenable la durée du congé maternité de 6 mois.
- 98,8% soit la quasi-totalité des époux sont favorables à la nouvelle réforme et ont pratiquement une opinion similaire à celle de leur conjointe.

### Les effets contrastés de la réforme sur l'employeur

- Aucune discrimination ressentie au niveau des embauches féminines.
- Près de 2 entreprises sur 10 (18%) ont déclaré procéder à des recrutements de jeunes lors des départs des femmes en congé de maternité ;
- 49,5% des répondants trouvent la durée des congés convenable alors que 47,7% la trouve très longue ;
- La probabilité d'une désorganisation des entreprises de petite taille est 1,5 fois plus élevée par rapport aux entreprises de grande taille.

## RECOMMANDATIONS DE L'INSTAD

Mener plus d'études sur les aspects négatifs des congés de maternité pour éviter que la durée de ces congés ne pénalise pas les femmes et pour encourager la maternité et l'allaitement maternel.

Permettre un dialogue, encadré par la CNSS, entre les responsables des entreprises privées et les femmes sur la durée des congés.

Sensibiliser davantage les entreprises sur la nécessité d'accorder suffisamment de temps à la maternité pour le bien-être de l'enfant, de la maman, de la famille et par conséquent de la société.

Mettre en place un service de conciliation entre les femmes « qui peuvent bénéficier de congés de maternité » et leurs employeurs avec un mécanisme de compensation en cas de perte d'emploi.

